



PAYER POUR CORRIGER ?

- Préavis de grève déposé par la CGT #2 -

Le Ministère de l'agriculture doit revoir sa copie !

Nous sommes nombreux à répondre aux convocations d'examen multiples et variées, en cette fin d'année scolaire. **Voir Notre préavis de grève #1**

Sans évoquer à nouveau les problématiques d'éloignement géographique des centres d'examen (parfois 400 km de l'établissement d'origine ...), d'amplitudes horaires qui créent de l'épuisement, de frais d'examen pas avancés / mal remboursés...

Il en est une autre qui mérite d'être soulevée : **la rémunération des activités de fonctionnement des jurys d'examen** qui ne respectent pas l'égalité de traitement entre les agents de l'Education Nationale et ceux de l'agricole.

La correction d'une copie de diplôme de niveau IV (Baccalauréat) nous est payée 2 € brut. Dans l'Education Nationale, c'est 5 €. La correction d'une copie de DNB dans l'EN, c'est 0,75 € mais la procédure IMAG'IN est plus qu'aléatoire quant aux remboursements des frais pour les agents issus de l'agricole.

La copie d'un élève, le travail d'un enseignant.e auraient-ils plus ou moins de valeur, selon le Ministère auquel son établissement est rattaché ?

Nous refusons cette inégalité de traitement et ajoutons cette revendication à notre préavis de grève des examens déjà déposé auprès du MASA.

Les comptes ne sont décidément pas bons.



REJOIGNEZ LA CGT, UN SYNDICAT OFFENSIF ET COMBATIF !

RETROUVEZ LA  SUR :   

